

Programme bonifié de mesures incitatives
pour l'abattage du loup dans le Slave Nord

Guide de poche pour les chasseurs



Gouvernement des
Territoires du Nord-Ouest





Ce guide destiné aux chasseurs porte sur la nouvelle zone visée par des mesures incitatives pour la l'abattage du loup dans le Slave Nord, ainsi que sur la bonification de ces mesures.

Contenu

Où se situe la nouvelle zone visée par des mesures incitatives pour l'abattage du loup dans le Slave Nord?	2
Comment participer au programme bonifié de mesures incitatives?	4
En quoi les mesures incitatives sont-elles bonifiées?	6
Norme traditionnelle et norme taxidermique.....	8
Ce que dit la loi : chasse illégale et harcèlement du caribou	12



Zone visée par des mesures incitatives pour l'abattage du loup dans le Slave Nord

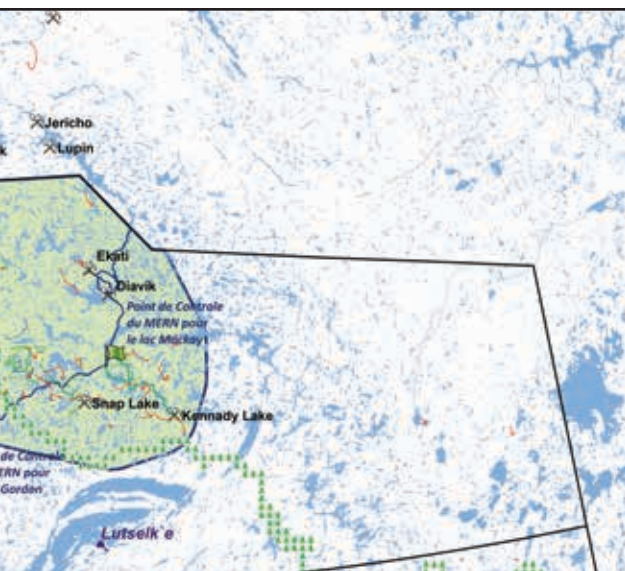
- Une nouvelle zone faisant l'objet de mesures incitatives pour l'abattage du loup a été créée dans la région du Slave Nord
- • pour la saison hivernale 2018-2019.

Elle chevauche l'aire de répartition hivernale actuelle des hardes de caribous de Bathurst et de Bluenose-est.



Zone visée par des mesures incitatives pour l'abattage du loup dans le Slave Nord

Des mesures incitatives bonifiées s'appliquent à l'abattage du loup dans cette zone.



Comment participer au programme?

Le chasseur doit s'inscrire à un poste de patrouille avant de chasser le loup dans la zone. Des postes seront établis au lac Gordon et à Wekweètì.

Le chasseur qui tue un loup dans la zone devra rapporter la carcasse à un poste de patrouille, où on attribuera à celle-ci une marque d'identification unique. Le personnel du poste remettra au chasseur un reçu.

Le chasseur pourra alors soit ramener la carcasse (dépouillée ou non) chez lui pour préparer la fourrure, soit la laisser au personnel du poste de patrouille, qui confiera à un peaussier compétent la tâche de préparer la fourrure et d'entreposer la carcasse de façon sécuritaire, jusqu'à ce qu'elle puisse être envoyée aux fins d'autopsie et d'analyse scientifique.



Comment participer au programme?

Le chasseur pourra monnayer son reçu aux bureaux régionaux du MERN à Yellowknife ou à Behchokò.



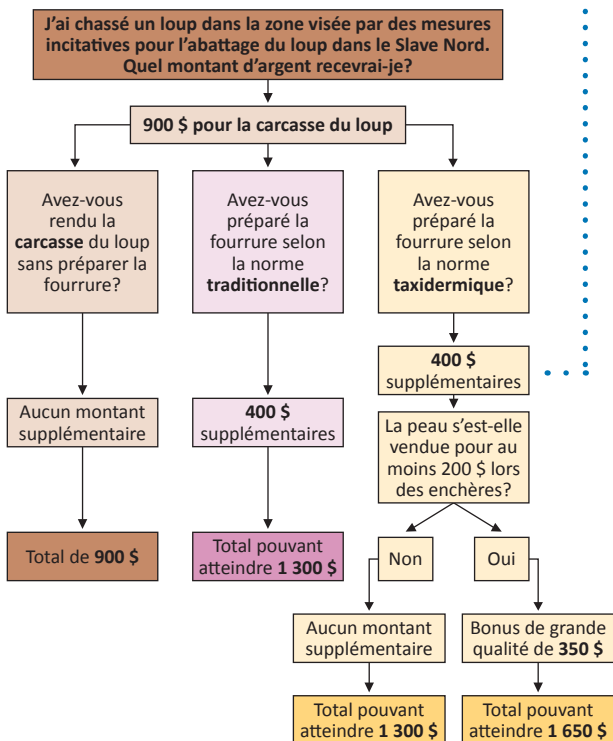
En quoi les mesures incitatives sont-elles bonifiées?

Pour les chasseurs autochtones et résidents, le montant accordé par carcasse de loup abattu dans la zone a été augmenté à 900 \$.

Les chasseurs autochtones sont admissibles à un montant supplémentaire de 400 \$ si la fourrure est préparée selon la norme traditionnelle ou taxidermique, et à un deuxième montant de 350 \$, si la fourrure respecte les critères de grande qualité du programme Fourrures authentiques de la vallée du Mackenzie.



En quoi les mesures incitatives sont-elles bonifiées?



Norme traditionnelle et norme taxidermique

Norme traditionnelle

Pour garnissage

- La dépouille doit être ouverte ou en manchon.
- Les pattes et la tête peuvent être enlevées, mais non la queue.
- La peau doit être écharnée, étirée, séchée et nettoyée de manière adéquate.

Pour carapette

- Le loup doit être dépouillé dès que possible pour éviter les traces de putréfaction et le glissement des poils.
- La dépouille doit être ouverte ou en manchon.
- Il faut laisser assez de tissus autour des yeux, des oreilles et des babines.
- La peau doit être dépouillée jusqu'à la dernière jointure du pied et laissée intacte.
- La peau doit être nettoyée (sang, saletés) avant d'être séchée.
- La peau doit être écharnée, étirée, séchée et nettoyée de manière adéquate.



Norme traditionnelle et norme taxidermique

Norme taxidermique

- Le loup doit être dépouillé dès que possible pour éviter les traces de putréfaction et le glissement des poils.
- La dépouille doit être ouverte ou en manchon.
- Il faut laisser assez de tissus autour des yeux, des oreilles, des babines et de l'anus.
- Le museau doit être minutieusement dépouillé, et les babines, soigneusement dépouillées près du menton et ouvertes pour sécher totalement.



Norme traditionnelle et norme taxidermique

- La peau doit être dépouillée jusqu'à la dernière jointure de chaque doigt de patte, avec les griffes et coussinets laissés intacts. Les grands coussinets de chaque patte doivent être nettoyés de toute trace de gras. Le mieux est de faire une pochette avec les griffes et les grands coussinets.
- Les pattes doivent être séchées durant une journée, puis retournées et remplies de borax ou de sciure de bois jusqu'à ce qu'elles soient totalement sèches. Pour qu'elles conservent leur forme, elles peuvent être remplies d'essuie-tout, qui seront retirés une fois le séchage terminé.



Norme traditionnelle et norme taxidermique

- La peau doit être écharnée, étirée et liée pour le séchage, et toute matière organique doit être retirée des oreilles et des pattes.
- Les oreilles doivent être entières, avec le cartilage de l'oreille retiré.
- La peau doit être nettoyée (sang, saleté) avant d'être séchée.
- La peau doit être écharnée, étirée, séchée et nettoyée de manière adéquate.



Ce que dit la loi :

chasse illégale et harcèlement du caribou

La zone visée par des mesures incitatives pour l'abattage du loup dans le Slave Nord chevauche la zone de gestion du noyau de population mobile du caribou de Bathurst.

La chasse au caribou en dehors de la zone de gestion est illégale.

En vertu de la *Loi sur la faune* des TNO, il est également illégal de pourchasser, d'épuiser, de perturber, de déranger indûment ou de harceler d'une quelconque façon les animaux, y compris le caribou.

Les agents du MERN augmenteront la fréquence des patrouilles de surveillance aérienne et terrestre pour prévenir la chasse illégale ou le harcèlement du caribou dans la zone de gestion.



Ce que dit la loi :

chasse illégale et harcèlement du caribou

Les cas documentés de chasse illégale ou de harcèlement du caribou feront l'objet de poursuites en vertu de la *Loi sur la faune*.

La délimitation de la zone mobile est mise à jour chaque semaine. C'est votre responsabilité d'en connaître les coordonnées actuelles et d'éviter de chasser à l'intérieur de cette zone.

Pour connaître les limites actuelles de la zone de gestion, visitez le site <https://www.enr.gov.nt.ca/fr>



Pour obtenir plus d'information

Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec :

Environnement et Ressources naturelles

Bureau régional du Slave Nord

3803, Promenade Bretzlaff

Yellowknife NT

1-867-767-9238

